



N°43 - Mai 2024

## 969

C'est le nombre d'habitants recensés dans notre commune en janvier 2024.

Ce chiffre sera revu à la hausse dès que l'Institut Nationale des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE) appliquera le coefficient correcteur lié aux logements vides ainsi qu'aux personnes absentes pour longue durée notamment les étudiants.

Il est à noter que l'INSEE nous comptabilise à plus de 1000 habitants depuis janvier 2023.

Pour la première fois nous avons rencontré quelques personnes qui ont refusé le recensement en invoquant que certaines rubriques étaient trop incursives dans leur vie privée.

Nous le déplorons fortement, et nous les informons que non seulement d'après la loi ils sont passibles d'une amende mais nous voulons surtout leur dire que notre dotation budgétaire annuelle de l'Etat est fonction du nombre d'habitants.

Quelques réponses données par l'Electricité Strasbourg Réseaux (ESR) aux questions posées :

**Un client peut-il refuser le compteur Linky ?** le remplacement doit se faire en respectant le droit de propriété, De ce fait si le compteur n'est pas situé dans un endroit accessible ou sur l'espace public et que client refuse l'accès, ESR respectera ce refus d'accès.

**Quelles sont les conséquences d'un refus ?** le client ayant refusé ne pourra pas bénéficier des offres tarifaires évoluées proposées par les fournisseurs. De même que les prestations du fournisseur (relevé du compteur) seront facturées différemment au client selon le matériel installé.

**Quel est le coût de l'installation ?** l'installation est gratuite. Le contrat de fourniture d'électricité est inchangé.

**Quels sont les travaux engendrés par le remplacement ?** il n'y a pas de travaux d'aménagement nécessaire du fait que le compteur Linky est de taille similaire à celui en place. La durée d'intervention est estimée à 45 mn avec une coupure de courte durée.

## A propos de l'installation des compteurs communicants Linky

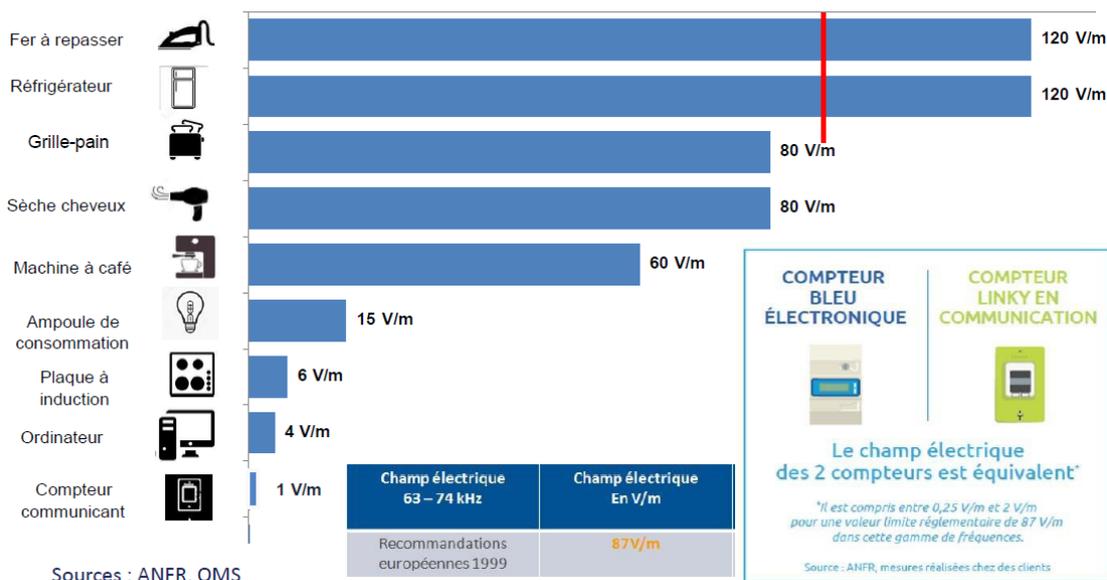
Depuis une quinzaine de jours vous êtes destinataire d'un courrier de la part de Strasbourg Electricité Réseaux concernant le remplacement de votre compteur électrique par un compteur communicant Linky. Suite au questionnement de certains d'entre-vous il nous a semblé utile de communiquer sur le sujet.

Dès 2020 Strasbourg Electricité réseaux a déployé les compteurs Linky au niveau des logements collectifs neufs. En 2021 les remplacements « en masse » ont été effectués dans des villes comme Molsheim, Saverne et Monswiller. La généralisation des remplacements sur le département a été lancée en septembre 2022. Les 5 communes de l'Ackerland apparaissent dans ce programme en mai et juin 2024. D'où le courrier courant avril pour la prise de rendez-vous afin d'effectuer le changement.



**Qu'en est-il des ondes dégagées par le compteur Linky ?** : le compteur linky respecte les normes françaises et européenne. D'après l'Agence nationale des fréquences (ANFR), les valeurs maximale mesurées lors des envois de données par le compteur d'une durée de 1 ou 2 dixième de seconde peuvent aller jusqu'à 3,7 V/m pour le champ électrique et 0,27 uT pour le champ magnétique, soit des valeurs plus de 20 fois inférieures aux valeurs limites réglementaires de 87 V/m et 6,25 uT. A titre d'information le tableau comparatif ci-dessous publié par l'ANFR montrent les champs électriques émis par différents appareils électro-ménager.

## Annexe – champs électriques en Volt/mètre mesurés à proximité d'appareils



## DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY - INFORMATIONS UTILES

### Gestion des RdV -- Renseignements généraux

Prestataire = **PHINELEC** → **03.68.10.08.15**

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

### Prise de rendez-vous en ligne :

[rdv.strasbourg-electricite-reseaux.fr](http://rdv.strasbourg-electricite-reseaux.fr)

Le client peut flasher le QRCode présent sur son courrier, ou s'identifier avec les informations contenues en en-tête de celui-ci.

### Echange **GRATUIT**

Rien à signer – rien à payer – Le technicien ne demandera à jamais à voir la facture d'électricité

Seul le compteur est remplacé

**En aucun cas le contrat ne peut être faire l'objet d'une modification**

### Vous êtes locataire :

Le courrier vous est adressé puisque vous êtes l'occupant et que votre présence est nécessaire pour accéder au compteur

Votre propriétaire ne peut s'opposer à l'échange car le compteur appartient au réseau public d'électricité.

Si besoin contacter le prestataire pour lui exposer la situation, nous pourrions ainsi prendre le relais.

### Identification de notre technicien partenaire

Dispose d'un véhicule avec le LOGO

**STRASBOURG  
ELECTRICITE  
RESEaux**

Lui demander son badge d'accréditation avec photo



## A vos Agendas

**Dimanche 9 juin** : Elections Européennes

**D'autres dates à retenir :**

**Samedi 1<sup>er</sup> juin** : Portes ouvertes de l'école de musique Daniel JURQUET (Ecole de Furdenheim)

**Samedi 1<sup>er</sup> juin** : Kermesse des écoles du RPI (salle judo-basket à Furdenheim)

**Dimanche 2 juin** : Fête paroissiale avec culte en plein air à 10 h suivi d'un repas à Quatzenheim

**Dimanche 9 juin** : Portes ouvertes grand public sur le site de méthanisation Metha'Co rue des Prés à Marlenheim

**Vendredi 21 juin** : Fête de la Musique Place de la Liberté, organisée par l'ASCS.

**Dimanche 23 juin** : Inauguration du terrain de pétanque à 11 heures suivie d'un tournoi



## Décisions du Conseil Municipal

- **Validation du compte administratif 2024 et du budget primitif 2024** : En séance du 13 février 2024, le Conseil Municipal a validé le compte administratif de l'exercice comptable 2023 qui affiche un excédent de 294 629,25 € en section de fonctionnement, et un déficit de 51 752,32 € en section d'investissement. En tenant compte des restes à réaliser en section d'investissement, ce sont 225 735,66 € qui ont été affectés à la section de fonctionnement, et 68 893,59 € en section d'investissement. Le budget primitif a été validé en séance du 2 avril pour un montant 773 622,66 € en section de fonctionnement et de 499 583,59 € en section d'investissement. Les taux des taxes foncière sur le non bâti et le non bâti ont été maintenus à leur niveau de 2023. Le conseil municipal a décidé d'appliquer une majoration spéciale de 5% sur les résidences secondaires et autres meublés non destinés à l'habitation principale, portant le taux de 12,02 % à 13,02%.



- **Rétrocession d'une parcelle de 8m<sup>2</sup> impasse de la Carrière** : Le 13 février, le conseil municipal a validé la cession d'une parcelle de 8m<sup>2</sup> afin de régulariser une emprise foncière. Considérant la configuration sous forme de talus, et la situation enclavée de ce terrain, le conseil municipal a validé la cession à l'euro symbolique.

- **Personnel** : Le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été approuvée pour les agents communaux, conformément au décret du 31 octobre 2023. La participation employeur à l'acquisition d'une couverture santé a également été revalorisée au 1<sup>er</sup> avril à 35 € par mois.



- **Déneigement** : La convention de déneigement avec Thomas LITT, agriculteur au sein de l'EARL de La Musau a été reconduite pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le tarif horaire de la mise à disposition du tracteur avec chauffeur, a été fixé à 40 €. La lame de déneigement est fournie par la commune.



- **Achat d'une tondeuse** : Le Conseil Municipal a validé le remplacement de la tondeuse autoporté qui montrait des signes de vétusté. De plus, les surfaces enherbées au sein de la Commune sont en augmentation. Le choix s'est porté sur un modèle professionnel de marque Grillo équipé d'un gyrophare, pour un prix TTC de 12 108 €.

Nous publions ci-après l'article présentant l'Association l'École en Fête, qui, suite à une erreur matérielle n'a pas pu figurer dans l'édition 2023-2024 du Hurtigheim Actualités.



## L'école en fête: l'association des parents d'élèves de notre RPI



L'association L'école en fête est l'association des parents d'élèves du RPI de Hurtigheim, Furdenheim et Quatzenheim.

Elle organise tout au long de l'année différents événements et actions ayant pour but la collecte de fonds pour financer les projets éducatifs et soutenir les écoles et famille dans la participation aux sorties scolaires.

Depuis septembre 2023, elle a ainsi organisé: une bourse de puériculture à Furdenheim, une vente de café, une vente de fromage, un atelier de bricolage de Noël, et une opération agrume. Ces différentes actions ont permis de financer plusieurs sorties pour les élèves de nos écoles.

L'équipe s'est étoffée cette année suite à la superbe kermesse de l'an passé, ce qui permet de faciliter les événements et de les rendre plus vivants.

L'équipe est dorénavant sur le pont pour l'organisation de la kermesse de cette année dont le thème sera un sujet d'actualité: les jeux olympiques. Toute aide est la bienvenue.



**contact: [l.ecole.en.fete@gmail.com](mailto:l.ecole.en.fete@gmail.com)**